

## ORDRE DU JOUR

228<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

Le 17 juin 2024 | De 9 h à 9 h 45 HAP

Réunion hybride : Spirit Ridge Hotel and Resort, Osoyoos (C.-B.) | Zoom

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil de risques](#) | [Plan stratégique](#)

<b>1.</b>	<b>Ouverture de la réunion</b>
	<p><b>1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour</b> - M. Wrinch (pages 1-4)  <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.</i></p>
	<b>1.2 Déclaration de conflits d'intérêts</b> (pages 5-7)
<b>2.</b>	<b>Affaires/décisions du conseil</b> (pages 8-23)
	<p><b>2.1 Nomination d'administrateurs/trices aux comités, aux groupes de travail et autres affectations</b> – N. Hill (pages 8-14)  <i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, nomme les personnes énumérées ci-dessous aux comités, groupes de travail et rôles indiqués, pour les mandats précisés :</i></p> <p>a) <i>Administratrice nommée – BCAPG</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Ann English (2024-2026)</i></li> </ul> <p>b) <i>Administrateur nommé – BCCAG</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Sudhir Jha (2024-2026)</i></li> </ul> <p>c) <i>Champion 30 en 30 (2024-2025)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Tim Joseph</i></li> </ul> <p>d) <i>Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) (2024-2025)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Menelika Mekomba</i></li> <li>• <i>Christian Bellini</i></li> <li>• <i>Anjum Mullick</i></li> <li>• <i>Jitendra Paliwal</i></li> <li>• <i>Marlo Rose</i></li> <li>• <i>Nicolas Turgeon</i></li> <li>• <i>Steve Vieweg</i></li> </ul> <p>e) <i>Comité sur la gouvernance (2024-2025)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Crysta Cumming</i></li> <li>• <i>Elliott Coles</i></li> <li>• <i>Chris Dixon</i></li> <li>• <i>Nancy Hill</i></li> <li>• <i>Sophie Larivière-Mantha</i></li> <li>• <i>Andrew Lockwood</i></li> <li>• <i>Jean-Luc Martel</i></li> </ul> <p>f) <i>Comité des ressources humaines (2024-2025)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Darlene Spracklin-Reid</i></li> <li>• <i>Marisa Sterling</i></li> </ul>
	<p><b>2.2 Achèvement du mandat du Groupe de travail sur le plan stratégique</b> – N. Hill (page 15-16)  <i>QUE le Groupe de travail sur le plan stratégique (2022-2025) soit dissout, avec les remerciements d'usage.</i></p>
	<p><b>2.3 Achèvement du mandat du Groupe de travail sur la collaboration</b> – C. Bellini (page 17-18)  <i>QUE le Groupe de travail sur la collaboration soit dissout, avec les remerciements d'usage.</i></p>
	<b>2.4 Politiques du BCAPG</b> – J. Pieper / G. McDonald / T. Hubley (page 19-23)
<b>3.</b>	<b>Prochaines réunions</b>
	<b>Réunions du conseil</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 octobre 2024 (Ottawa, ON)</li> <li>• 9 décembre 2024 (réunion virtuelle)</li> <li>• 28 février 2024 (Ottawa, ON)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 avril 2025 (réunion virtuelle)</li> <li>• 23 mai 2025 (Vancouver, C.-B.)</li> <li>• 16 juin 2025 (à confirmer)</li> </ul>
<b>Réunions des comités et des groupes de travail de 2024-2025</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 17 juin 2024 (Osoyoos, C.-B.) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Comité sur la gouvernance</li> <li>○ Comité FAGR</li> <li>○ Comité RH</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité RH : 5 septembre 2024 (réunion virtuelle)</li> <li>• Comité RH : 21 novembre 2024 (réunion virtuelle)</li> <li>• Comité RH : 12 décembre 2024 (réunion virtuelle)</li> <li>• Comité RH : 28 février 2025 (Ottawa)</li> <li>• Comité RH : 2 avril 2025 (réunion virtuelle)</li> </ul>
<b>4. Clôture</b> (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)	

# Document d'appui au conseil d'administration

## Normes régissant les réunions

Participation virtuelle :

- Les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés de « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter [Boardsupport@engineerscanada.ca](mailto:Boardsupport@engineerscanada.ca) à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible. Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. S'ils ne peuvent prendre la parole pendant la motion pour quelque raison que ce soit et qu'ils estiment que leur opinion n'a pas été entendue, les administrateurs devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.
2. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
3. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
4. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de répéter le même point de vue.

5. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.
6. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Le président s'efforcera de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.

## Document d'appui au conseil d'administration

### Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
  - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
  - ii. ou à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil<sup>1</sup> ou aux membres<sup>2</sup> lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

### Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

#### Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

#### Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?

<sup>1</sup> Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

<sup>2</sup> Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL



- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?
- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

### Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion<sup>3</sup>.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)<sup>4</sup>. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des

<sup>3</sup> Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

<sup>4</sup> Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL



éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)<sup>5</sup>. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

#### **Étape 4 – Et après?**

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme<sup>6</sup>. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

---

<sup>5</sup> *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

<sup>6</sup> Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Nominations d'administrateurs et administratrices à des comités, des groupes de travail et des rôles		2.1
Objet :	Examiner les recommandations du Comité RH concernant les nominations d'administrateurs et administratrices aux comités du conseil pour 2024-2025 et d'autres rôles	
Lien avec le Plan stratégique /les objets :	Responsabilité du conseil : Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil peut demander le soutien de comités et de groupes de travail.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance envers les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, nomme les personnes suivantes aux comités, groupes de travail et rôles pour les mandats précisés :</i></p> <p>a) <i>Administratrice nommée – BCAPG</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Ann English (2024-2026)</i></li> </ul> <p>b) <i>Administrateur nommé – BCCAG</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Sudhir Jha (2024-2026)</i></li> </ul> <p>c) <i>Champion 30 en 30</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Tim Joseph (2024-2025)</i></li> </ul> <p>d) <i>Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) (2024-2025)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Menelika Mekomba</i></li> <li>• <i>Christian Bellini</i></li> <li>• <i>Anjum Mullick</i></li> <li>• <i>Jitendra Paliwal</i></li> <li>• <i>Marlo Rose</i></li> <li>• <i>Nicolas Turgeon</i></li> <li>• <i>Steve Vieweg</i></li> </ul> <p>e) <i>Comité sur la gouvernance (2024-2025)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Crysta Cumming</i></li> <li>• <i>Elliott Coles</i></li> <li>• <i>Chris Dixon</i></li> <li>• <i>Nancy Hill</i></li> <li>• <i>Sophie Larivière-Mantha</i></li> <li>• <i>Andrew Lockwood</i></li> <li>• <i>Jean-Luc Martel</i></li> </ul> <p>f) <i>Comité des ressources humaines (2024-2025)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Darlene Spracklin-Reid</i></li> <li>• <i>Marisa Sterling</i></li> </ul>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Nancy Hill, présidente sortante et présidente du Comité RH	

### Contexte

- Conformément à la Politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*, le Comité des ressources humaines (RH) est chargé de proposer de nouveaux membres de comités et de recommander des présidents de comités. Le choix définitif du président ou de la présidente revient au comité ou au groupe de travail. Cette décision est généralement prise lors de la première réunion de l'année du comité.
- Les nominations aux comités sont guidées par la Politique du conseil 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*, et les mandats respectifs des comités.



- La politique 6.1 indique que les nominations sont normalement faites pour un mandat d'un an et que les membres peuvent être reconduits dans leurs fonctions au sein des comités : « Les mandats des membres peuvent être renouvelés. Le renouvellement et l'échelonnement des mandats sont souhaitables pour assurer la continuité (6.1.1.1(d)) ».
- Les travaux des deux groupes de travail du conseil arrivant à leur terme, il serait possible d'augmenter la taille des comités du conseil.

### Action/recommandation proposée

- La composition recommandée de chaque comité et les nominations à chaque rôle en 2024-2025 sont présentées à l'Annexe 2.
- Afin de garantir que tous les administrateurs et administratrices soient nommés à au moins un comité, le Comité RH a recommandé d'accroître le nombre de membres des trois comités du conseil, soit le Comité RH, le Comité sur la gouvernance et le Comité FAGR.

### Autres options envisagées

- Lors de la préparation des propositions ci-jointes, plusieurs administrateurs et administratrices ont été pris en considération pour les différents postes à pourvoir.

### Risques

- Des nominations inappropriées au sein d'un comité peuvent mener à une prise de décision déficiente.

### Répercussions financières

- Aucune

### Avantages

- Les comités peuvent entreprendre leurs travaux immédiatement après l'adoption de cette motion.

### Consultations

- Le Comité RH a examiné les éléments suivants pour éclairer les nominations aux comités et aux différents rôles :
  - Les rapports de fin d'année des comités présentés au conseil;
  - Les travaux prévus pour l'année à venir;
  - Les exigences de composition décrites dans les mandats respectifs des comités;
  - Les résultats de l'autoévaluation des administrateurs et administratrices de 2024 et des sondages auprès des nouveaux administrateurs et administratrices, qui ont permis de cerner les compétences et les préférences concernant les comités, qui sont résumées à l'Annexe 1.
- On s'est efforcé de faire en sorte que chaque administrateur et administratrice soit nommé à un comité faisant partie de ses deux (2) premières préférences et d'assurer un équilibre de perspectives nouvelles et expérimentées au sein des comités.
- N. Hill, présidente sortante et présidente du Comité RH de 2024-2025, a confirmé la volonté de chaque administrateur et administratrice de remplir les rôles énumérés ci-dessus dans le texte de la motion.

### Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le personnel mettra à jour l'information publiée dans le site Web.
- Les comités de 2024-2025 se réuniront et entreprendront leurs travaux.

### Annexes

- **Annexe 1** : Matrice des préférences en matière de comités/rôles
- **Annexe 2** : Recommandations préliminaires concernant la composition des comités

## Annexe 1 : Matrice des préférences en matière de comités/rôles

Administrateur/Administratrice	Prov.	Fin du mandat	Mandat	RH	Gouvernance	FAGR	BCAPG 2 ans	BCCAG 2 ans	30 en 30	Rôle actuel 2023-2024
Lisa Doig	AB	2027	2	2	4	6	1	3	5	S/O
Anjum Mullick	AB	2026	1	4	1	3	6	5	2	S/O
Tim Joseph	AB	2026	2	4	3	2	5	6	1	Champion 30 en 30
John Van der Put	AB	2025	1	4	2	1	3	5	6	Comité FAGR
Ann English	C.-B.	2027	2	2	3	1	4	6	5	Comité RH GT Collaboration
Michael Wrinch	C.-B.	2025	2	M	2	3	4	5	7	Comité RH
Jitendra Paliwal	MB	2027	1	Aucune préférence spécifiée						S/O
Marlo Rose	N.-B.	2025	1	3	2	1	4	5	6	Groupe de travail sur la planification stratégique (GTPS)
Darlene Spracklin-Reid	T.-N.	2024	1	1	2	3	6	7	4	GTPS
Crysta Cumming	N.-É.	2025	1	3	1	2	5	6	4	GT Collaboration
Sudhir Jha	TNO	2026	2	5	4	3	M	2	6	BCAPG
Arjan Arenja	ON	2027	2	1	3	2	6	7	5	Président, Comité RH
Tim Kirkby	ON	2026	1	3	6	4	5	M	7	BCCAG
Nancy Hill	ON	2025	2	M	M	S/O	S/O	S/O	S/O	Présidente du GTPS Comité RH
Christian Bellini	ON	2025	2	3	2	1	S/O	S/O	4	GT Collaboration*
Marisa Sterling	ON	2027	2	1	3	2	4	M	5	BCCAG
Elliott Coles	Î.-P.-É	2027	1	4	1	6	5	3	2	S/O
Jean-Luc Martel	QC	2027	1	2	1	3	6	5	4	S/O
Sophie Larivière-Mantha	QC	2026	1	4	1	2	6	7	5	Comité sur la gouvernance
Menelika Mekomba	QC	2026	1	4	3	2	5	6	1	Comité FAGR
Nicolas Turgeon	QC	2026	2	5	1	2	7	6	4	GT Collaboration
Andrew (Drew) Lockwood	SK	2027	1	3	2	1	4	5	6	S/O
Christopher Dixon	YK	2024	1	Aucune préférence spécifiée						S/O

- Les chiffres reflètent le classement fourni dans l'autoévaluation de 2024 (1 étant l'intérêt le plus élevé, 7 le plus faible); S.O. = Sans objet a été choisi par le répondant ou la répondante parce qu'il ou elle est déjà administrateur ou administratrice nommé(e) ou membre d'un groupe de travail
- \*=président ou présidente actuel(le) **M** = poursuite du mandat de 2 ans et **M** = membre futur du comité en raison de son rôle/engagement  = aucune réponse au sondage de 2024; réponses au sondage de 2023 maintenues, lorsque disponibles

## Annexe 2 : Recommandations préliminaires concernant la composition des comités

Les tableaux suivants ont été générés à l'aide des données de sondage disponibles et sur la base de conversations avec certains administrateurs et administratrices. Nous nous sommes efforcés de faire en sorte que chaque administrateur et administratrice soit nommé.e à un comité faisant partie de ses deux premières préférences, mais si ce n'était pas possible, nous avons contacté la personne concernée pour confirmer sa volonté de remplir le rôle proposé. Les lignes surlignées en bleu indiquent les affectations prescrites dans les mandats.

### Membres supplémentaires recommandés : Comité RH (Politique du conseil 6.12)

Le Comité RH est constitué du président, du président élu et de la présidente sortante, de même que d'un conseiller du Groupe des chefs de direction et d'au moins deux autres administrateurs. Les lignes surlignées en beige indiquent deux membres supplémentaires proposés pour le comité depuis que le conseil a approuvé la composition du comité lors de sa réunion du 24 mai 2024.

Nom	Administrateur/Administratrice	Organisme de réglementation	Fonction	Rôle en 2023-2024	Observations
Nancy Hill, présidente sortante	Oui	PEO	Présidente	Comité RH Présidente du GTPS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Normalement, la présidente sortante préside le Comité, à moins que celui-ci en décide autrement.</li> </ul>
Mike Wrinch, président	Oui	EGBC	Membre	Comité RH GTPS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rôle d'office</li> </ul>
John Van der Put	Oui	APEGA	Membre	Comité FAGR GTPS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rôle d'office</li> </ul>
Arjan Arenja	Oui	PEO	Membre	Comité RH	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nomination approuvée à la réunion du conseil du 24 mai.</li> <li>1<sup>er</sup> choix</li> </ul>
Ann English	Oui	EGBC	Membre	Comité RH GT Collaboration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nomination approuvée à la réunion du conseil du 24 mai.</li> <li>2<sup>e</sup> choix</li> </ul>
Darlene Spracklin-Reid	Oui	PEGNL	Membre	GTPS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approbation requise</li> </ul>
Marisa Sterling	Oui	PEO	Membre	BCCAG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approbation requise</li> </ul>
Stormy Holmes	Non	Conseillère du GCD, APEGS	Membre	Comité RH	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le GCD a confirmé sa participation continue</li> </ul>

### (a) Comité sur la gouvernance (Politique du conseil 6.8)

Le Comité sur la gouvernance est composé d'au moins trois administrateurs, dont le président sortant/la présidente sortante. Il est proposé d'ajouter deux membres de plus qu'en 2023-2024. Outre son travail continu d'examen des politiques, il est prévu de demander au comité de superviser l'élaboration d'une politique ESG et du mandat du prochain examen de la gouvernance.

Nom	Administrateur/Administratrice	Organisme de réglementation	Fonction	Rôle en 2023-2024	Observations
Sophie Larivière-Mantha	Oui	OIQ	Présidente	Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> choix</li> </ul>
Crysta Cumming	Oui	ENS	Membre	GT Collaboration	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> choix</li> </ul>
Elliott Coles	Oui	Î.-P.-É	Membre	S/O	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> choix</li> </ul>
Jean-Luc Martel	Oui	OIQ	Membre	S/O	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> choix</li> </ul>
Chris Dixon	Oui	Yukon	Membre	S/O	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune préférence spécifiée</li> </ul>

Nom	Administrateur/Administratrice	Organisme de réglementation	Fonction	Rôle en 2023-2024	Observations
Andrew (Drew) Lockwood	Oui	APEGS	Membre	S/O	• 2 <sup>e</sup> choix
Nancy Hill, présidente sortante	Oui	PEO	Membre	Comité RH Présidente, GTPS	• Rôle d'office

**(b) Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) (Politique du conseil 6.4)**

Le Comité FAGR est composé d'au moins cinq administrateurs, dont un administrateur de chacun des trois plus grands organismes de réglementation, soit PEO, l'OIQ et l'APEGA. Un comptable professionnel agréé (CPA) doit aussi être membre de ce comité. Le Comité FAGR de 2023-2024 n'a pas recommandé un nombre précis de membres. Il est proposé d'ajouter deux membres de plus qu'en 2023-2024.

Nom	Administrateur/Administratrice	Organisme de réglementation	Fonction	Rôle en 2023-2024	Observations
Marlo Rose	Oui	AIGNB	Présidente	GTPS	• 1 <sup>er</sup> choix
Christian Bellini	Oui	PEO (représentation requise)	Membre	Président, GTC FAGR	• 1 <sup>er</sup> choix
Anjum Mullick	Oui	APEGA (représentation requise)	Membre	S/O	• 3 <sup>e</sup> choix; Anjum a cependant confirmé sa volonté de siéger au Comité FAGR.
Menelika Mekomba	Oui	OIQ (représentation requise)	Membre	FAGR	• Menelika a confirmé sa volonté de siéger au Comité FAGR pour une seconde année.
Nicolas Turgeon	Oui	OIQ	Membre	GT Collaboration	• 2 <sup>e</sup> choix
Jitendra Paliwal	Oui	EGMB	Membre	S/O	• Aucune préférence spécifiée.
Steve Vieweg	Non	CPA	CPA membre	FAGR	• Steve demeure un membre actif.

**(c) Administrateurs nommés au BCAPG (Politique du conseil 6.9)**

Deux administrateurs sont habituellement nommés pour des mandats échelonnés de deux ans. Les nominations suivantes sont proposées :

Nom	Mandat au conseil	Région	Fonction	Rôle en 2023-2024	Observations
Lisa Doig	Premier mandat se termine en 2027	Alberta	Administratrice nommée d'Ingénieurs Canada (2024-2026)	S/O	• Lors de sa réunion du 24 mai 2024, le conseil a convenu de nommer Lisa au BCAPG
Ann English	Deuxième mandat se termine en 2027	Colombie-Britannique	Administratrice nommée d'Ingénieurs Canada (2024-2026)	Comité RH GT Collaboration	• Approbation requise • Ann a confirmé son intérêt pour ce rôle. Le Comité FAGR était son premier choix.
Membres du BCAPG nommés auparavant qui ne sont pas administrateurs ou administratrices					

Nom	Mandat au conseil	Région	Fonction	Rôle en 2023-2024	Observations
Jeff Pieper	S/O	Alberta	Président		
Ray Gosine	S/O	Terre-Neuve-et-Labrador	Vice-président	S/O	
Pemberton Cyrus	S/O	Nouvelle-Écosse	Président sortant	S/O	
Adel Omar Dahmane	S/O	Québec	Membre	S/O	
Pierre Bourque	S/O	Québec	Membre hors cadre	S/O	
Christine Moresoli	S/O	Ontario	Membre hors cadre	S/O	
Jason Foster	S/O	Ontario	Membre hors cadre	S/O	
Diane Kennedy	S/O	Colombie-Britannique	Membre hors cadre	S/O	
Aparna Verma	S/O	Yukon	Membre	S/O	
Nick Krouglicof	S/O	Provinces de l'Atlantique	Membre	S/O	
James Lee	S/O	Saskatchewan	Membre hors cadre	S/O	
Mrinal Mandal	S/O	Alberta	Membre	S/O	
Julius Pataky	S/O	Colombie-Britannique	Membre	S/O	
Michael Roach	S/O	Ontario	Membre hors cadre	S/O	
Allen Stewart	S/O	Ontario	Membre hors cadre	S/O	
Ramesh Subramanian	S/O	Ontario	Membre	S/O	
Tara Zrymiak	S/O	Saskatchewan	Membre hors cadre	S/O	

**(d) Administrateurs nommés au BCCAG (Politique du conseil 6.10)**

Deux administrateurs sont nommés pour des mandats échelonnés de deux ans.

Nom	Mandat au conseil	Région	Fonction	Rôle en 2023-2024	Observations
Tim Kirkby	Premier mandat se termine en 2026	Ontario	Administrateur nommé d'Ingénieurs Canada (2024-2025)	BCCAG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de son mandat, à la suite de sa nomination en 2023</li> </ul>
Sudhir Jha	Deuxième mandat se termine en 2026	Territoires du Nord-Ouest	Administrateur nommé d'Ingénieurs Canada (2024-2026)	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approbation requise</li> <li>Sudhir a confirmé son intérêt pour ce rôle.</li> </ul>

Membres du BCAPG nommés auparavant qui ne sont pas administrateurs ou administratrices

Frank Collins	S/O	Nouveau-Brunswick	Président	S/O	
Samer Inchasi	S/O	Ontario	Vice-président	S/O	
Margaret Ann Hodges	S/O	Saskatchewan	Présidente sortant	S/O	
Kamran Behdinan	S/O	Ontario	Membre hors cadre	S/O	

Nom	Mandat au conseil	Région	Fonction	Rôle en 2023-2024	Observations
Marcie Cochrane	S/O	Colombie-Britannique	Membre hors cadre	S/O	
Anil Gupta	S/O	Alberta	Membre	S/O	
Amy Hsiao	S/O	Provinces de l'Atlantique	Membre	S/O	
Nadia Lehoux	S/O	Québec	Membre	S/O	
Carol MacQuarrie	S/O	Nouveau Brunswick	Membre hors cadre	S/O	
Farzad Rayegani	S/O	Ontario	Membre	S/O	
Rishi Gupta	S/O	Colombie-Britannique	Membre	S/O	
Ian Sloman	S/O	Saskatchewan / Manitoba	Membre	S/O	
Adam Wallace	S/O	Territoires du Nord-Ouest	Membre	S/O	
John Diiwu	S/O	Alberta	Membre hors cadre	S/O	

**(e) Champion 30 en 30**

Ce rôle est pourvu chaque année.

Nom	Organisme de réglementation	Rôle en 2023-2024	Observations
Tim Joseph	APEGA	Champion 30 en 30	• T. Joseph est intéressé à poursuivre son rôle de champion 30 en 30, ce qui assurerait la continuité de cette fonction.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

<b>Achèvement du mandat du Groupe de travail sur le plan stratégique</b>		2.2
Objet :	Dissoudre le Groupe de travail sur le plan stratégique, son mandat ayant été exécuté.	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue à Ingénieurs Canada en collaborant avec le personnel à l'élaboration d'un plan stratégique qui tient compte des nouvelles tendances et des risques auxquels le conseil est exposé.	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le Groupe de travail sur le plan stratégique (2022-2025) soit dissout, avec les remerciements d'usage.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Nancy Hill, présidente sortante d'Ingénieurs Canada et présidente du Groupe de travail sur plan stratégique	

### Définition du problème/de l'enjeu

- Lors de sa réunion du 25 février 2022, le conseil a approuvé le mandat d'un groupe de travail sur la planification stratégique (GTPS) consistant à encadrer le chef de la direction et le personnel pendant l'élaboration du Plan de travail 2025-2027 (motion 2022-02-5D). La durée du plan stratégique a ensuite été prolongée de trois à cinq ans, jusqu'en 2029 (motion 2022-09-3D).
- La composition du GTPS a été approuvée par le conseil à sa réunion du 20 juin 2022 (motion 2022-06-2D).
- Tout au long de l'élaboration du plan stratégique, le GTPS a fait participer le conseil à l'élaboration du plan selon les besoins et a fait le point lors des réunions du conseil.
- Le 1<sup>er</sup> mars 2024, le conseil a convenu de recommander aux membres d'approuver le plan stratégique 2025-2029 (motion 2024-03-4D).
- À la suite de l'approbation du Plan stratégique 2025-2029 par les membres lors de leur réunion du 25 mai 2024, le groupe de travail a rempli le mandat qui lui avait été confié.

### Action ou recommandation proposée

- Que le Groupe de travail sur le plan stratégique soit dissout, avec les remerciements d'usage.

### Autres options envisagées

- Aucune. Cette action est prévue dans le mandat du GTPS.

### Risques

- Aucun

### **Répercussions financières**

- Aucune

### **Avantages**

- S/O

### **Consultations**

- S/O

### **Prochaines étapes (si la motion est approuvée)**

- Aucune autre action n'est requise.

### **Annexes**

- Aucune



## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Achèvement du mandat du Groupe de travail sur la collaboration		2.3
Objet :	Dissoudre le Groupe de travail sur la collaboration, son mandat ayant été exécuté.	
Lien avec le Plan stratégique :	Priorité stratégique 1.2 : Renforcer la collaboration et l'harmonisation	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le Groupe de travail sur la collaboration soit dissout, avec les remerciements d'usage.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Christian Bellini, président du Groupe de travail sur la collaboration	

### Définition du problème/de l'enjeu

- Lors de sa réunion du 25 février 2022, le conseil a approuvé le mandat d'un groupe de travail sur la collaboration consistant à fournir des conseils et des commentaires au personnel concernant les principaux documents destinés à l'externe, les communications et les interactions avec les organismes de réglementation (motion 2022-02-6D), et dont le résultat final serait un énoncé national de collaboration.
- La composition du Groupe de travail sur la collaboration a été approuvée par le conseil à sa réunion du 20 juin 2022 (motion 2022-06-2D).
- Tout au long de l'élaboration de l'énoncé de collaboration, le Groupe de travail a fait appel au conseil pour examiner et approuver les documents qui ont été soumis aux organismes de réglementation aux fins de consultations, notamment l'ébauche de l'Énoncé national de collaboration.
- Le 3 avril 2024, le conseil a convenu de recommander aux membres d'approuver l'Énoncé national de collaboration (motion 2024-04-3D).
- Les douze organismes de réglementation ayant signé l'Énoncé national de collaboration le 23 mai 2024, le groupe de travail a rempli le mandat qui lui avait été confié.

### Action ou recommandation proposée

- Que le Groupe de travail sur la collaboration soit dissout, avec les remerciements d'usage.

### Autres options envisagées

- Aucune. Cette action est prévue dans le mandat du Groupe de travail sur la collaboration.

### Risques

- Aucun

### **Répercussions financières**

- Aucune

### **Avantages**

- S/O

### **Consultations**

- S/O

### **Prochaines étapes (si la motion est approuvée)**

- Aucune autre action n'est requise.

### **Annexes**

- Aucune

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Politiques du BCAPG		2.4a
Objet :	Demander des directives au conseil d'Ingénieurs Canada concernant la reprise des travaux en matière de politiques dans le cadre du plan de travail 2025 du BCAPG.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Baisse de la valeur de l'agrément (risque du conseil)	
Préparé par :	Pemberton Cyrus, président du BCAPG Jeff Pieper, vice-président du BCAPG Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Jeff Pieper, vice-président du BCAPG	

### Contexte

- Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) agréé les programmes d'études de premier cycle en génie et est responsable de certains travaux en vue de gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Le comité exécutif du BCAPG rédige son plan de travail au cours des mois d'été et présente une proposition à la réunion de septembre du BCAPG. Un plan de travail préliminaire est présenté au conseil d'Ingénieurs Canada à sa réunion d'octobre aux fins de discussion et à la réunion de décembre pour approbation.
- Tous les travaux majeurs en matière de politiques ont été suspendus pendant que les travaux sur la Priorité stratégique 1.1 : *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément* sont en cours. Le Rapport sur la voie à suivre dans le cadre de cette priorité stratégique devrait être livré au conseil d'Ingénieurs Canada en décembre 2024.
- Lors de la réunion du conseil du 24 mai 2024, le BCAPG a demandé l'avis du conseil sur la reprise des travaux en matière de politiques pour son plan de travail 2025, soulignant que plus longtemps ces travaux sont en suspens, plus longtemps les erreurs, les défauts et les inefficacités majeures du système d'agrément persistent et ne sont pas corrigés.
- Le conseil a demandé au BCAPG de présenter une proposition pour tout travail urgent qui doit être entrepris pour maintenir le système d'agrément actuel.

### Rapport de situation

- Le plan de travail 2024 du BCAPG est axé sur les visites d'agrément et l'amélioration des documents opérationnels, procéduraux et de formation.
- Le plan de travail 2025 du BCAPG devrait inclure des visites d'agrément visant 97 programmes offerts dans 21 établissements d'enseignement supérieur (EES).
- Le BCAPG a cerné les travaux suivants en matière de politiques comme étant nécessaires pour maintenir le système d'agrément actuel :

1. Envisager d'ajouter une nouvelle clause à l'« Annexe 1 » des Normes et procédures d'agrément du BCAPG, « Règlements pour l'octroi de crédits de transfert », pour stipuler qu'au maximum 112 unités d'agrément (UA) peuvent être attribuées sans procédure de validation pour des études complémentaires dans un programme technique de trois ans dans un cégep.

- Justification : Le fait de ne pas inclure de disposition pour l'attribution d'UA pour des études complémentaires dans un programme technique de trois ans dans un cégep constitue une iniquité par rapport aux programmes préuniversitaires de deux ans dans un cégep où cette disposition existe actuellement.

2. Mettre en œuvre la recommandation 4 du document de réflexion du BCAPG intitulé *Réexamen des UA spécifiques dans l'évaluation des programmes de génie*.

Recommandation 4 : Le BCAPG devrait suspendre temporairement l'application des normes relatives aux UA spécifiques (3.4.4.1 et 3.4.4.4) et l'exigence selon laquelle l'expérience de projet de conception final doit être supervisée par un enseignant titulaire d'un permis d'exercice (3.4.4.6).

- Justification : Pour lever les obstacles à l'agrément pour les EES qui proposent des programmes d'études dans de nouvelles disciplines, permettre diverses approches d'enseignement et d'apprentissage impliquant des enseignants qui ne peuvent pas obtenir de permis d'exercice, et répondre aux préoccupations concernant les variantes provinciales en ce qui concerne la détention de permis d'exercice par les enseignants.

3. Concevoir conjointement des solutions pour donner suite aux recommandations 2 et 3 du document de réflexion du BCAPG « Réexamen des UA spécifiques dans l'évaluation des programmes de génie » :

Recommandation 2 : Le BCAPG et les équipes de visiteurs devraient interpréter les normes d'agrément actuelles relatives au rôle de l'ingénieur dans la formation de l'étudiant d'une manière qui permette aux EES d'avoir plus de flexibilité en ce qui concerne les mécanismes visant à faciliter une participation substantielle et significative de professionnels titulaires d'un permis d'exercice dans le processus de formation des ingénieurs.

Recommandation 3 : Le BCAPG doit exiger des EES, sur la base du cheminement minimum pouvant être vérifié par les équipes de visiteurs, de démontrer que les diplômés ont acquis le niveau attendu de compréhension et d'engagement en matière de professionnalisme. Les normes actuelles relatives aux UA spécifiques (3.4.4.1, 3.4.4.4, 3.4.4.6) sont un moyen de satisfaire à cette exigence.

- Justification : Ces recommandations ouvrent une voie à suivre potentielle à court et à moyen terme pendant la mise en œuvre du Rapport sur la voie à suivre. Permettre aux

programmes une plus grande souplesse pour démontrer leur conformité aux normes d'agrément.

4. Faire concorder le Questionnaire, les rubriques QRD/AC et les normes d'agrément concernant la nécessité pour les programmes de classer le niveau d'enseignement du contenu se rapportant à une ou plusieurs des qualités requises des diplômés dans chaque cours, allant du niveau de l'introduction (I), au niveau intermédiaire du développement (D), puis au niveau avancé de l'application (A).
  - Justification : L'obligation pour les programmes de classer le contenu des cours/activités d'apprentissage dans des catégories progressives est exigée dans les fiches d'information sur les cours qui doivent être soumises par les programmes et mentionnée dans les rubriques de la norme 3.1.3 (Indicateurs), mais n'est pas exigée par la norme elle-même. Du travail est nécessaire pour assurer la cohérence entre les normes, les données soumises par le programme et les outils utilisés pour évaluer la conformité aux normes.
  
5. Revoir les normes d'agrément quantitatives (c'est-à-dire le nombre minimum d'UA exigées en mathématiques, sciences naturelles, sciences du génie, conception en ingénierie et études complémentaires) afin de clarifier quelles composantes des normes sont une exigence binaire et quelles composantes sont une évaluation qualitative du programme d'études et, par conséquent, sont touchées par une évaluation qualitative du contenu des cours.
  - Justification : La confusion entre les exigences relatives à l'analyse numérique du contenu des cours et l'évaluation de la qualité du programme d'études risque d'entraîner une application incohérente des normes d'agrément par les équipes de visiteurs lors de la consignation de leurs observations et par le BCAPG lors de ses délibérations relatives à la décision d'agrément.
  
6. Examiner les politiques relatives aux « visites ciblées ».
  - Justification : L'approche actuelle des visites ciblées est mal documentée et mal comprise. Elle pourrait cependant répondre aux préoccupations concernant la viabilité du système d'agrément.

L'objectif n'est pas de traiter la totalité de ces éléments dans le cadre du plan de travail 2025, mais plutôt de suivre des étapes pour lancer les travaux.

### **Prochaines étapes**

- Le comité exécutif du BCAPG élaborera le plan de travail 2025 en fonction des directives du conseil concernant la reprise des travaux en matière de politiques.
- Un plan de travail préliminaire sera présenté au conseil en octobre 2024.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Politiques du BCAPG		2.4b
Objet :	Réponse du personnel à la demande du BCAPG au conseil d'Ingénieurs Canada de reprendre les travaux en matière de politiques dans le cadre du plan de travail 2025.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Baisse de la valeur de l'agrément (risque du conseil)	
Préparé par :	Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires	

### Contexte

- Le conseil d'Ingénieurs Canada (IC) a mis en suspens tous les travaux majeurs en matière de politiques du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) pendant que les travaux sur la Priorité stratégique 1.1 : *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément* sont en cours. Le Rapport sur la voie à suivre dans le cadre de cette priorité stratégique devrait être livré au conseil d'Ingénieurs Canada en décembre 2024.
- Lors de la réunion du conseil du 24 mai 2024, le BCAPG a demandé l'avis du conseil sur la reprise des travaux en matière de politiques pour son plan de travail 2025, soulignant que plus longtemps ces travaux sont en suspens, plus longtemps les erreurs contenues dans le système d'agrément persistent et ne sont pas corrigées.
- Lors de cette même réunion, le conseil a demandé au BCAPG de lui fournir, avant la réunion de juin du conseil, un rapport sur les travaux urgents en matière de politiques que le BCAPG juge essentiels pour maintenir l'intégrité du système d'agrément, afin que le conseil puisse les examiner.

### Discussion

- Les ressources internes d'Ingénieurs Canada affectées à l'agrément se concentrent actuellement sur le projet Avenir de l'agrément en génie (AAG), ainsi que sur les aspects opérationnels du BCAPG et des visites d'agrément.
- L'environnement dans lequel nous fonctionnons actuellement est le résultat direct des décisions prises lors de la séance de planification stratégique de juin 2020, où il a été déterminé qu'Ingénieurs Canada se concentrerait sur le renforcement des fondements de l'agrément en créant un nouveau cadre (qui a également des incidences sur les candidats au permis d'exercice issus de programmes non agréés par le BCAPG), plutôt que sur les améliorations à apporter au système d'agrément actuel.
- De l'avis des cadres supérieurs d'IC, les éléments de politiques décrits dans la note de breffage du BCAPG ne répondent pas aux critères établis par le conseil lors de sa réunion de mai pour « s'assurer que l'avion continue de voler ». De plus, ce travail supplémentaire détournerait l'attention de l'orientation stratégique approuvée, qui consiste à réaliser sans tarder le projet

Avenir de l'agrément en génie (AAG), et imposerait un fardeau indu et inutile au personnel d'Ingénieurs Canada et au reste du système d'agrément.

- Nous reconnaissons que le BCAPG a indiqué qu'il n'avait pas l'intention d'exécuter tous les travaux mentionnés en 2025, mais nous maintenons que l'infrastructure, le soutien et les ressources en personnel supplémentaires requis par ces éléments seraient insoutenables, compte tenu du niveau actuel de nos ressources humaines et financières et de l'accent mis sur le projet AAG dans l'ensemble du système.
- En outre, nous craignons qu'en autorisant le BCAPG à reprendre ses travaux en matière de politiques, nous envoyions un signal contradictoire à Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), à qui l'on a dit que le projet AAG était une priorité principale. Cela pourrait nuire au climat de bonne entente qui s'est instauré entre DDIC, les organismes de réglementation et IC au cours du projet AAG.